

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°13 du 30 juin 2015



Stades



Fermeture de Grappe

La fermeture de la grappe est maintenant observée dans de nombreuses parcelles. En situations tardives, les baies atteignent la taille d'un pois.

Avec ce rythme de développement soutenu, 2015 va bientôt rejoindre les années les plus précoces (2011, 2007 et 2003).

Oïdium

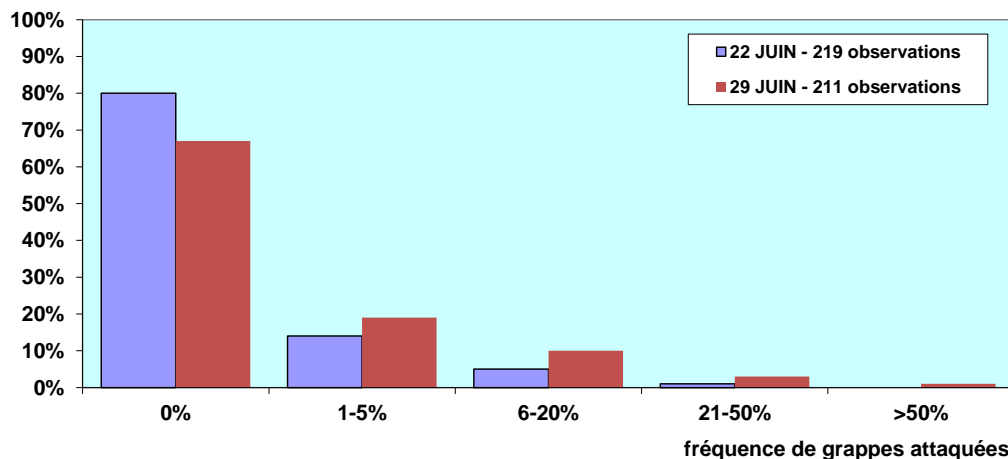
211 observations ont été réalisées hier sur le réseau.

Depuis la semaine dernière, une évolution de l'oïdium est constatée dans un certain nombre de situations. A ce jour, 65 % des parcelles demeurent saines, contre 80% la semaine dernière.

Oïdium

Fréquence de grappes atteintes sur le réseau BSV Bourgogne 2015

% de parcelles par classe



La Côte d'Or et la Saône et Loire sont toujours les 2 départements les plus concernés avec le constat d'une situation très hétérogène : des parcelles saines jouxtent des vignes très touchées.

Dans l'Yonne, la fréquence de parcelles où l'oïdium est décelé reste stable par rapport à la semaine dernière.

Dans la Nièvre sur Sauvignon, la situation reste très saine.

Pluies du 22 au 29 juin :

Seuls 1 ou 2 mm ont été enregistrés sur quelques sites dans la nuit de lundi à mardi derniers.

Prévisions du 01 au 06 juillet :

Des conditions caniculaires vont s'installer à partir de mercredi avec des températures sous abri flirtant avec la barre des 40°C. Ces conditions pourraient se maintenir encore la semaine prochaine.

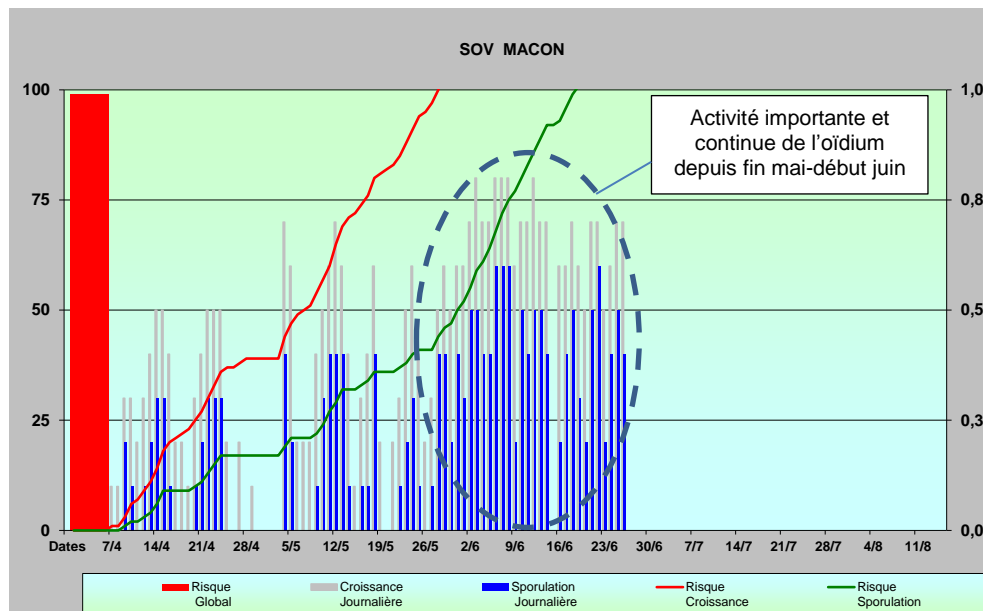
Source Météo France



Le risque oïdium demeure très élevé.

Contrairement aux idées reçues, les fortes chaleurs à venir vont rester favorable à l'activité du champignon.

Etant donné les hétérogénéités des attaques y compris au sein d'un même domaine, il est indispensable de maintenir un état des lieux régulier sur grappes dans toutes les parcelles.



Mildiou

➤ Situation au vignoble et état des contaminations

Tous les cycles en cours ont terminé leur incubation.

Nièvre : une sortie de mildiou sur feuilles (de quelques taches isolées à plus de 50 taches par cep) a été constatée dans tout le vignoble suite aux pluies des 12-15 juin ; des symptômes sur grappes ont été observés dans de rares situations.

Autres vignobles : quelques apparitions de mildiou sur jeunes feuilles ont été relevées. Très ponctuellement dans des parcelles où la protection était absente ou a été mise en défaut, la sortie est plus régulière.

➤ Analyse de risque

A partir du stade fermeture, les grappes deviennent moins sensibles au mildiou.

En Saône et Loire, Côte d'Or et Yonne, compte tenu de la situation au vignoble et des prévisions météo à 8-10 jours, le risque demeure faible.

La situation de la Nièvre incite à un peu plus de prudence à l'annonce du prochain changement de temps.

Black-Rot

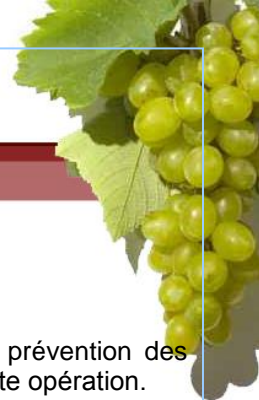
Les contaminations du 12 au 15 juin ont débuté leur expression.

Dans les vignobles de Saône et Loire et de Côte d'Or, de nouvelles taches et les premiers dégâts sur grappes ont été constatés en témoins non traités et dans quelques parcelles essentiellement conduites en AB (facteur lessivage dans les secteurs à fort cumul d'eau).

L'expression de ces symptômes pourrait se poursuivre dans les jours à venir et la situation est donc susceptible d'évoluer.

Les grappes demeurent sensibles au Black-Rot jusqu'à début véraison.

Cependant tant que les conditions demeurent sèches, aucune contamination ne peut se produire.



Botrytis

Le stade fermeture de grappe est atteint dans bon nombre de situations.

Rappel : l'effeuillage constitue une mesure prophylactique qui a démontré tout son intérêt dans la prévention des attaques de botrytis. Il convient d'éviter cependant les périodes de très fortes chaleurs pour réaliser cette opération.

Vers de Grappe

- Secteurs précoces : le vol de cochylys se termine et celui d'eudémis est en cours ; les comptages de pontes réalisés hier sur le réseau ont permis de détecter quelques œufs, principalement de cochylys (maximum 14% dans 1 situation du Mâconnais hors réseau).

- Secteurs tardifs : le vol de cochylys s'intensifie et les captures d'eudémis restent faibles.

Règle pour la gestion des vers de grappe 2^{ème} génération :

La règle de décision fondée sur la relation 1^{ère} génération-2^{ème} génération (G1-G2) peut s'appliquer :

Moins de 10 glomérules pour 100 grappes en G1 : risque très limité (pas de traitement en G2).

La sensibilité botrytis des parcelles doit être prise en compte dans l'application de cette règle.

Cochenilles

Dans les quelques situations très concernées par ces ravageurs, les essaimages de cochenilles farineuses, lécanines et floconneuses battent leur plein.

Cicadelle Flavescence Dorée

➤ Zones à 2-1 traitements :

- **Bio** : les comptages permettant d'apprécier la nécessité ou non d'un 2^{ème} traitement ont été réalisés hier pour le parcellaire bio. Un message réglementaire précisant la conduite à tenir par zone est consultable sur le lien suivant :

<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Strategies-de-lutte-contre-le>

- **Conventionnel** : les comptages auront lieu jeudi 02 juillet et un nouveau message réglementaire consultable à la même adresse sera édité vendredi.

➤ **Parcelles de vignes-mères de greffons et de portes-greffes** : la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Les 2 premiers ont dû être réalisés, le 3^{ème} interviendra au pic de vol des adultes.

➤ **Pépinières** : la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

PROCHAIN BSV : mardi 07 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Cette action est pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, grâce aux crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuée au financement du Plan Ecophyto.